

**Office Burundais pour la Protection de l'Environnement**  
**Direction des Forêts**  
**Service Recherche en Biodiversité**

**RAPPORT DE MISSION**

## **1. Introduction**

Dans le cadre de la mise œuvre du Projet de production des essences agroforestières, forestières, autochtones et plantes médicinales, une équipe composée par Mme MANIRAKIZA Odette, MASABO Onesphore et MBARUSHIMANA Didier, tous du Service Recherche en Biodiversité s'est rendue en province Makamba et Rumonge en date du 16 au 18/01/2024 pour une mission de prospection et d'implantation d'un poste de surveillance et de mise en quarantaine des espèces importées et exportées. Cette activité était appuyée par l'équipe de terrain composée par NIYONGABO Joseph chef d'Antenne OBPE Makamba et Ntineshwa Obed chef d'Antenne OBPE Rumonge.

## **2. Déroulement de la mission**

Les activités de cette mission ont concerné la rencontre avec les administratives depuis la province jusqu'à la colline, les agents de la douane et de la migration. L'équipe en mission donner leurs présentations et l'objectif de la mission était d'informer que le poste de surveillance sera bientôt mis en place au niveau des frontières dans le but de protéger nos espèces autochtones contre la surexploitation. Un autre objectif est de se conformer aux autres pays qui ont signé le protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation adoptée par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique lors de sa dixième réunion le 29 octobre 2010 à Nagoya, au Japon. Le Burundi a adhéré au Protocole de Nagoya suivant la loi N°1/21 du 23 Juin 2014. Avec cette adhésion, le Gouvernement burundais à travers le Ministère ayant l'Environnement dans ses attributions a pris toutes les dispositions utiles et nécessaires pour garantir sa mise en œuvre

Exemples de produits visés :

- Fourrures et peaux d'espèces animales et articles fabriqués à partir de celles-ci ;
- Plantes entières ou l'une des parties de la plante
- Liquides ou sèves provenant des plantes

Tout ceci nécessite une autorisation pour l'importations et l'exportation ; Il faut ajouter que les espèces envahissantes et les espèces menacées d'extinction ne sont pas autorisées à être transportées. Les personnes rencontrées ont bien accueilli le projet et sont prêt à le soutenir. Voici les réponses de quelques personnes visitées par provinces :

### **Dans la Province MAKAMBA**

1. Au niveau de la province le Gouverneur était pris par d'autres obligations d'où l'équipe en mission s'est dirigé vers le Conseiller du gouverneur chargé du développement NIMBONA Pius qui les a bien accueillis et a promis de transmettre le message au gouverneur, il a ajouté que cette activité vient à temps car beaucoup d'espèce qui s'observaient dans le temps ne sont plus, il a accepté de bien collaborer avec l'équipe qui sera mis en place pour faire ce travail.

Au niveau communal, l'équipe en mission a rencontré l'administrateur de la colline MABANDA qui était en cours de route pour une autre mission puis il l'a connecté avec le chef de colline Mme KARORERO Césalie. Ensemble avec elle, l'équipe s'est dirigé au niveau de la frontière pour discuter avec les agents de la douane.

Au niveau de la frontière à Mugina, la discussion sur la mise en place d'un post de surveillance des espèces importées et exportées a été fait avec deux services présents au niveau de la douane notamment les agents

responsables de la migration représenté par Major de Police NDAYISHIMIYE Renovat qui a bien accueilli ce projet mais qu'il faut d'abord le signaler au niveau du commissariat Général des migrations et sensibiliser la population et les agents de l'OBR représenté par Dismas HABIMANA qui a vite compris l'objectif de ce projet car dans d'autres pays au niveau des frontières ce service existe déjà ; il reconnaît également que ça relève des conventions internationales et qu'il aura une perception d'impôts.

Avant de quitter la frontière nous avons visité le lieu pour chercher l'espace où on pourra construire un bureau à cet effet car apparemment il n'y a pas de bureau disponible. L'espace existe car à la frontière même il y a un boisement d'eucalyptus appartenant à l'OBPE. Selon les agents de la douane il y a un projet de construction de nouveau bâtiment d'où le poste à construire ne doit pas être en dur.



**Photo 1 : Equipe de terrain à Mabanda avec Madame le chef de la colline à gauche**

### **Dans la province RUMONGE**

Au niveau de la commune, l'administrateur était dans une autre activité et l'équipe a échangé avec le Conseiller chargé du développement communal, Monsieur HAKIZIMANA Erasme. Selon lui, cette activité doit être bien renforcée car il n'est pas facile. Il a ajouté que la commune soutiendra ce projet en cas de besoin.

Au niveau de la province l'équipe en mission a pu parler avec le Chef de cabinet Monsieur NTIRANYIBAGIRA Abdoul, qui a accueilli favorablement le projet et a promis que l'administration de la province RUMONGE soutiendra cette activité

Au niveau du port de RUMONGE, l'équipe en mission a discuté avec Madame le chef du port de RUMONGE, qui a été soulagé par cette initiative car ils avaient du mal à distinguer quoi laisser exporter/importer et qui il faut empêcher. Quant à la construction du bureau pour l'activité, l'équipe en mission a constaté que le port est envahi par les eaux du lac Tanganyika, et qu'il n'y a pas d'espace libre. Ce chef a ajouté qu'il faudra aussi mettre le poste à Kabonga car là-bas transite beaucoup de marchandise qu'à RUMONGE. Après cela, l'équipe en mission a demandé au chef de port s'ils pourront abriter le nouveau travailleur en attendant qu'il y ait le recul

de l'eau. Le responsable a accepté mais a souligné que cette activité doit être informé au Directeur Général Portuaire.



**Photo 2 : Equipe de terrain au bord de Rumonge envahit par l'eau du lac Tanganyika**

### **3. Conclusion et recommandation**

La mission s'est bien déroulée et il faut informer le Directeur Général l'autorité maritime et Portuaire et le commissariat Général des migrations avant de commencer toute activité au niveau des frontières ; il faudra aussi construire un bureau à MUGINA. Signalons que chaque Antenne de la province visitée recevait 1vélo, 2 paires d'uniforme et une paire de chaussures ce qui n'est pas suffisant car pour bien réaliser cette activité chaque poste a besoin de plus de 2 personnes.

Fait à BUJUMBURA, le 15/01/2024

Par : MANIRAKIZA Odette

MASABO Onesphore

MBARUSHIMANA Didier